



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 31

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Lutte contre les violences faites aux femmes - Subvention 2023 à l'association Equi-sens**

Le conseil de communauté du Grand Dijon par la délibération du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du Contrat de Ville 2015-2020 ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente. Celui-ci a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, plusieurs enjeux transversaux ont été identifiés, dont la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité femmes – hommes.

Les partenaires du contrat de ville se sont engagés à conjuguer leurs efforts afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, mobiliser et former les partenaires et enfin accompagner les victimes par une prise en charge adaptée.

EQUI-SENS Bourgogne Franche Comté est une association de loi 1901 créée en 2002 et reconnue d'intérêt général. Son objet est de proposer des séances de médiation avec le cheval à toute personne en situation de handicap. Ces accompagnements peuvent avoir diverses visées : thérapeutiques, éducatives, de loisir, ou sport adapté. Les publics accueillis présentent des difficultés de tout type : handicap mental, physique, sensoriel, social, troubles de la relation et de la communication, addictions, réinsertion sociale...

En 2020, Equi-Sens a été sollicitée par l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO) qui souhaitait proposer aux femmes qu'elle accompagne, via son service CHRS Le Pas, des séances d'équithérapie.

Il s'agit de femmes majeures, avec ou sans enfants, qui ont été victimes de prostitution et/ou de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

L'action s'inscrit dans une dynamique locale, le territoire ciblé est celui de la Métropole dijonnaise, dont les quartiers politiques de la ville.

Les objectifs recherchés au travers de la mise en place du projet pour les femmes accompagnées sont :

- Travailler sur l'estime de soi, la confiance en soi et en l'autre.
- Redynamiser la relation et la communication.
- Travailler sur la parentalité pour les femmes avec enfants.
- Se réapproprier son rapport au corps.
- Travailler à la sociabilisation, l'acceptation de la différence et interculturelité grâce au travail en groupe.
- Respecter les règles, réintroduire des apprentissages.

Les résultats et l'impact de ce projet ont été très positifs et a été reconduit chaque année.

En 2023, 2 groupes de 6 femmes ont pu bénéficier de ces séances, l'association souhaite proposer 1 cycle supplémentaire de 3 mois dès le 1^{er} décembre 2023.

Afin de ne pas interrompre l'activité de l'association en faveur de ces femmes, il est proposé de lui verser une subvention de 1 500 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2023 de 1 500 € à l'association Equi-sens ;
- **de prélever** cette somme sur le budget 2023.

SCRUTIN POUR : 39

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN